Assemblée extraordinaire des Chefs de l'APN
Du 9 au 11 décembre 2008 à Ottawa (Ontario) Résolution nº 68/2008

OBJET :	APPUI À LA NATION INDIENNE DE LUBICON LAKE DANS SON OPPOSITION AU PIPELINE PROPOSÉ DANS LE CORRIDOR CENTRAL DU NORD
PROPOSEUR(E) :	Joe Whitehead Jr., Chef, Première Nation crie de Woodland, Alb.
COPROPOSEUR(E) :	Gary Potts, Chef, Première Nation de Temagami, Ont.
DÉCISION :	Adoptée à l'unanimité

ATTENDU QUE :

A. La TransCanada Corporation prévoit entamer la construction de l'immense pipeline du corridor central du Nord, qui traversera le territoire traditionnel de la nation indienne de Lubicon Lake, sans avoir consulté au préalable et sans répondre aux préoccupations de la nation indienne de Lubicon Lake;

B. La nation indienne de Lubicon Lake a avisé TransCanada de ce qu'elle s'opposait à la construction envisagée du pipeline du corridor central du Nord jusqu'à ce des représentants de ladite corporation conviennent de respecter ses droits territoriaux et de répondre à ses préoccupations à propos des répercussions environnementales et sociales de la construction et de l'exploitation dudit pipeline, ainsi que de toutes activités connexes, et obtiennent l'approbation de la nation indienne de Lubicon Lake en regard de ce projet avant de débuter la construction;

C. D'autres entreprises de l'industrie des ressources ont déjà établi des précédents en signant des ententes avec la nation indienne de Lubicon Lake, en vertu desquelles elles se sont engagées à obtenir au préalable l'approbation de la nation indienne de Lubicon Lake concernant des projets situés sur son territoire traditionnel;

D. Si la TransCanada Corporation ne compte pas obtenir l'approbation de la nation indienne de Lubicon Lake en vue de la construction envisagée sur son territoire, elle doit alors faire en sorte que son pipeline contourne le territoire traditionnel de la nation indienne de Lubicon Lake;

E. Les Chefs du conseil tribal de North Peace se sont rencontrés lors d'une réunion dûment convoquée le 3 novembre 2008 et appuient sans réserve la position de la nation indienne de Lubicon Lake.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 11décembre 2008 à Ottawa (Ontario)

PHIL FONTAINE, CHEF NATIONAL

POUR CES MOTIFS :

1. Les Chefs en assemblée appuient sans réserve la position de la nation indienne de Lubicon Lake selon laquelle TransCanada Corporation doit obtenir son approbation avant de débuter la construction de quelque projet que ce soit sur son territoire traditionnel.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 11décembre 2008 à Ottawa (Ontario)

PHIL FONTAINE, CHEF NATIONAL